

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

Mme Le Grip, M. Viala, M. Peltier, M. Aubert, Mme Corneloup, Mme Kuster, M. Straumann,
Mme Duby-Muller, Mme Dalloz, Mme Bazin-Malgras et M. Gosselin

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, après le mot :

« administration »,

insérer les mots :

« et des autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Etant données les compétences des CFVU - conseils de la formation et de la vie universitaires - dans les universités, il ne semble pas normal d'exclure leurs représentants de la définition de la programmation de ces financements. C'est pourquoi, nous proposons d'élargir cette faculté à l'ensemble des associations étudiantes représentées au sein de tous les conseils et pas seulement du conseil d'administration.